

PRUNAY

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUN,
03.26.08.76.25

Bon No: 008809173		1ere Gachée: 07:47 (1)		Date: 15/06/2026		ROG100626113826		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 03 26 84 50 90					
client: 411892		SOGECI SARL		SOCIETE GENERALE GENIE CI RUE DES SEMAILLES 51110 Caurel					
chantier: 189216									
		MOURMELON		BOUCLE DU TUMOY 06.69.76.24.62 51400 Mourmelon-le-Grand					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
08:00						température:		vitesse du vent:	
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NJB253A280		BPS				XF1		CL 0,40	
								consistance(7) Dmax	
								S3 Dm20	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R						0		C25/30	
appellation commerciale C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES					ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
BARBOTINE PUMI 2H M3 PUMI CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION					PRE 5480/4700			NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
type et quantité:					signature:				
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1